

DECRET N°71-239 du 6 décembre 1971

chargeant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation de l'intérim du Ministre de la Fonction Publique et du Travail et le Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères.-

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
- VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;
- VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement et le décret N°71-149 du 4 août 1971 qui l'a modifié,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Pour compter du 10 novembre 1971, Mr Michel TOKO, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, est chargé de l'intérim du Ministre de la Fonction Publique et du Travail, pendant l'absence de Mr Ambroise AGBOTON.

ARTICLE 2 - Pour compter du 27 novembre 1971, Mr Albert OUASSA, Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales, est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères, pendant l'absence de Mr Michel AHOUANMENOU.

ARTICLE 3 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 6 décembre 1971

pour le Président du Conseil Présidentiel  
absent, le Membre du Conseil Présidentiel  
chargé de l'intérim,



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

Ampliations :  
PCP 6 - MCP 4 - CS 6  
Ministères 12 - HC 2  
SGG 4 - IAA-DCCT-DN 3  
IGF-Gde Chanc.-JORD 3  
DEP-DGAJL-Dtion St. 6